



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Risques

Affaire suivie par :
Aurélie Dubray

Tél : 03 20 13 65 94
Courriel : aurélie.dubray@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 22 MAI 2012

Le préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie

aux

membres de la « Commission Inondation »
du bassin Artois-Picardie

Objet : Réunion de la Commission inondation du bassin Artois-Picardie
PJ : Proposition de compte-rendu de la Commission inondation du 29 février
Courrier de consultation des acteurs sur la détermination des TRI

Le Comité de bassin Artois Picardie a validé le 2 décembre 2011 le principe et la composition d'une commission inondation dont l'objet est de définir la politique de gestion du risque d'inondation dans le bassin, de participer aux différentes étapes de la mise en œuvre de la directive « inondation » et de labelliser des projets de lutte contre les inondations.

Elle s'est réunie pour la première fois le 29 février dernier et a défini à cette occasion une première liste de territoires à risques importants d'inondation (TRI) que j'ai transmise pour avis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, aux acteurs concernés.

Afin de poursuivre ces travaux, je vous invite à une seconde réunion de cette commission que je présiderai et qui se tiendra le :

7 juin 2012 à 15h
au CETE Nord Picardie
2 rue de Bruxelles à Lille,
dans l'amphithéâtre

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- validation du compte-rendu de la précédente commission,
- rappel des étapes de mise en œuvre de la directive « inondation » et des critères de sélection des territoires à risques importants d'inondation dans le bassin,
- examen des remarques issues de la consultation des acteurs et définition des modalités de prise en compte,
- présentation du projet de lutte contre les inondations de la Hem pour avis de la Commission avant passage en commission nationale.

La consultation des parties prenantes prenant fin le 31 mai, le dossier de réunion comportant la synthèse de la consultation vous sera envoyé par voie électronique d'ici au 4 juin.

Dominique BUR